



Bruxelles, le 24 mai 2019
(OR. en)

9442/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0106(NLE)

UD 148

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 9404/19 + ADD 1
Objet:	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels - Adoption

1. Le 7 mai 2019, le groupe "Union douanière" a examiné une version préliminaire du projet de règlement visé en objet, fondé sur l'article 31 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et est parvenu à un accord sur le texte, qui figure dans le document 9413/19.
2. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
 - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe; et
 - inviter le Conseil à adopter sans débat, lors de l'une de ses prochaines sessions, le projet de règlement dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 9340/19.